
Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 24 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Jean Claude DAUTRY par Camille LECAT

Excuses: Frédéric FOLCHER

Absents: Matthias CORNEVAUX

Secrétaire de séance: Véronique NUNGE

Objet: Ligne de Trésorerie : Renouvellement - 2014 103

Vu la délibération 54-2013 du 26 juin 2013, portant contraction d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc,

Vu la délibération 87-2013 du 22 novembre 2013 modifiant la délibération 54-2013,

Considérant la dynamique d'investissement 2014 et les travaux en cours, Le Président expose à l'assemblée la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie selon les modalités suivantes :

- Durée : 1 an
- Montant : 250 000 €
- Taux variable préfixé, indexé sur l'Euribor 3 mois moyenne du mois précédant le mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M-1)

Plus marge de 2.20%, soit à titre indicatif sur index de avril à 0.33% un taux de 2.53%

- Versement par virement - remboursement par virement
- Date de valeur Débit : jour d'émission virement
- Date de valeur Crédit : Jour de réception du virement
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Facturation mensuelle - à terme échu - des agios, à régler par virement à notre initiative dès réception de la notification par le CRCA
- Tirages d'un montant minimum de 10% du montant emprunté
- Commission d'engagement ou de non utilisation : néant
- Frais de dossier : 0.20% du montant accordé, soit 500 € si contraction de la totalité
- Modalité de fonctionnement :
 - Ordre de tirage reçu par télécopie avant 9h
 - Virement le même jour ou en j+1 ouvré si réception après 10h.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE d'autoriser le Président à renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur,

PRECISE que la Communauté de Communes s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Ainsi fait et délibéré, le 24/07/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 28/07/14

et publication du 28/07/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 24 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Jean Claude DAUTRY par Camille LECAT

Excuses: Frédéric FOLCHER

Absents: Matthias CORNEVAUX

Secrétaire de séance: Véronique NUNGE

Objet: Maison de Marie : Avenant 1 au lot 7 - Plomberie, sanitaire et chauff - 2014 104

Vu la délibération du 30 mai 2012 portant consultation des entreprises pour la réhabilitaiton de la Maison de Marie,
Vu la délibération du 25 juillet 2012 portant attribution du marché pour les travaux de réhabilitaiton de la Maison de Marie sur la commune de Fraissinet de Lozère,

Le Président rappelle que le lot 7 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage est attribué à l'entreprise Philippe ROURE - 48220 FRAISSINET DE LOZERE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Travaux en moins :	- 510.00€ ht
<u>Travaux en plus :</u>	<u>620.00€ ht</u>
Total	110.00€ ht

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 7 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage en plus value de 110.00€ ht.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°7 du marché de réhabilitaiton d'un bâtiment en bureau-logement connecté au haut débit sur la commune de Fraissinet de Lozère tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent

Ainsi fait et délibéré, le 24/07/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 28/07/14

et publication du 28/07/14

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 24 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Jean Claude DAUTRY par Camille LECAT

Excuses: Frédéric FOLCHER

Absents: Matthias CORNEVAUX

Secrétaire de séance: Véronique NUNGE

Objet: Maison de Marie : Avenant 1 au lot 8 - Electricité - 2014 105

Vu la délibération du 30 mai 2012 portant consultation des entreprises pour la réhabilitaiton de la Maison de Marie,
Vu la délibération du 25 juillet 2012 portant attribution du marché pour les travaux de réhabilitaiton de la Maison de Marie sur la commune de Fraissinet de Lozère,

Le Président rappelle que le lot 8 - Electricité est attribué à l'entreprise Philippe ROURE - 48220 FRAISSINET DE LOZERE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Travaux en moins :	- 1 270.00€ ht
<u>Travaux en plus :</u>	<u>1 591.00€ ht</u>
Total	321.00€ ht

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 8 - Electricité en plus value de 321.00€ ht.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°8 du marché de réhabilitaiton d'un bâtiment en bureau-logement connecté au haut débit sur la commune de Fraissinet de Lozère tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent

Ainsi fait et délibéré, le 24/07/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 28/07/14

et publication du 28/07/14

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 24 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Jean Claude DAUTRY par Camille LECAT

Excuses: Frédéric FOLCHER

Absents: Matthias CORNEVAUX

Secrétaire de séance: Véronique NUNGE

Objet: Maison de Marie : Avenant 1 au lot 10 - Peintures - 2014 106

Vu la délibération du 30 mai 2012 portant consultation des entreprises pour la réhabilitation de la Maison de Marie,
Vu la délibération du 25 juillet 2012 portant attribution du marché pour les travaux de réhabilitation de la Maison de Marie sur la commune de Fraissinet de Lozère,

Le Président rappelle que le lot 10 - Peintures est attribué à l'entreprise Mende Peinture - 48000 MENDE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en plus d'un montant de 110€ ht

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 10 - Peintures en plus value de 110.00€ ht.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°10 du marché de réhabilitation d'un bâtiment en bureau-logement connecté au haut débit sur la commune de Fraissinet de Lozère tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent

Ainsi fait et délibéré, le 24/07/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 28/07/14

et publication du 28/07/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 24 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Jean Claude DAUTRY par Camille LECAT

Excuses: Frédéric FOLCHER

Absents: Matthias CORNEVAUX

Secrétaire de séance: Véronique NUNGE

Objet: Rattachement nouveau territoire GAL 2014/2020 - 2014 107

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR),

Vu l'article L5741-1 à L5741-5 du CGCT,

Vu la délibération n° CR-14/10.344 en date du 27 juin 2014 du Conseil Régional Languedoc Roussillon,

Vu le transfert de l'autorité de gestion aux régions des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu l'appel à projet de la Région visant à sélectionner les territoires qui porteront les stratégies locales de développement LEADER pour la programmation 2014-2020,

Considérant la mise en place par la Région d'un soutien préparatoire aux territoires dans la préparation et la mise en œuvre de leur stratégie de développement local,

Le président informe le conseil des réunions qui se sont déroulées pour préparer ce nouvel appel à projets européen et présente le territoire pressenti regroupant les Communautés de Communes de :

- Du Pays de Florac et du Haut Tarn
- Cévenoles Tarnon Mimente
- Des Cévennes au Mont Lozère
- De la Cévenne des Hauts Gardons
- De la Vallée de la Jonte
- Des Gorges du Tarn et des Grands Causses
- De la Vallée Longue et du Calbertois
- Des Hautes Cévennes
- Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Considérant que le territoire ainsi défini répond aux critères de l'appel à projet de la Région, un territoire pertinent permettant de définir une stratégie locale de développement avec pour axe principal « le maintien et l'accueil de nouvelles populations dans un territoire préservé Causses Cévennes » afin de répondre aux nombreux enjeux locaux,

4 thématiques principales seront étudiées :

- la relocalisation de l'économie dans les territoires ruraux
- l'attractivité et la vitalité des territoires
- une autre gouvernance alimentaire
- une croissance verte

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- de participer à cet appel à projet sur la base du territoire défini ci dessus,
- de solliciter le soutien préparatoire proposé par la région,
- de participer aux réunions permettant de définir la stratégie et formaliser le dossier de candidature leader avant le 31 janvier 2015,
- de solliciter les acteurs locaux pour créer le partenariat public/privé et connaître les projets en gestation sur le territoire de la communauté de communes,
- de s'engager dans la réflexion en vu de la création d'un PETR.

Ainsi fait et délibéré, le 24/07/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 28/07/14

et publication du 28/07/14

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 24 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Jean Claude DAUTRY par Camille LECAT

Excuses: Frédéric FOLCHER

Absents: Matthias CORNEVAUX

Secrétaire de séance: Véronique NUNGE

Objet: Maison de Marie : Avenant 2 au lot 3 - Couverture, Lauze et Zingueri - 2014 108

Vu la délibération du 30 mai 2012 portant consultation des entreprises pour la réhabilitation de la Maison de Marie,
Vu la délibération du 25 juillet 2012 portant attribution du marché pour les travaux de réhabilitation de la Maison de Marie sur la commune de Fraissinet de Lozère,

Le Président rappelle que le lot 3 - Couverture, Lauze et Zinguerie est attribué à l'entreprise PANTEL COUVERTURE - 48400 BEDOUES. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Travaux en moins :	2 437.16€ ht
<u>Travaux en plus :</u>	<u>1 999.90€ ht</u>
Total	- 437.26€ ht

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°2 au lot 3 - Couverture, Lauze et Zinguerie en moins value de 437.26€ ht.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n°3 du marché de réhabilitation d'un bâtiment en bureau-logement connecté au haut débit sur la commune de Fraissinet de Lozère tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent

Ainsi fait et délibéré, le 24/07/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/09/14

et publication du 08/09/14